



SDM Informations

Bulletin édité par l'association Sauvegarde des Mesnuls



La Millière

L'éditorial

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) d'Ile-de-France a remis son rapport sur les « Territoires Interrégionaux et Ruraux franciliens » sous la responsabilité de son rapporteur Marc Rémond, ancien Président de la SDM. Ces territoires, dont font partie Les Mesnuls, se situent au-delà de l'agglomération parisienne. Ils couvrent les deux tiers de l'Ile-de-France et comptent un dixième de la population francilienne. Les pouvoirs publics, en se concentrant sur la zone agglomérée et ses extensions possibles, conduisent certains élus et acteurs économiques ainsi que les populations locales à partager le sentiment d'être délaissés : déficit de transports publics, de services (enseignement, santé, petite enfance...) et de logements sociaux. Mais ces territoires ne sont pas délaissés par tout le monde et les projets « fleurissent » autour des Mesnuls : stockage de 2 millions de m³ de gravats entre Galluis et La Queue-lez-Yvelines, construction de 140 logements à Jouars-Pontchartrain, revitalisation du centre-village à Saint Rémy l'Honoré, amenant ainsi toujours plus de camions et de voitures sur les routes.

Nos territoires sont-ils voués à servir de dépotoir et d'espace-dortoir au Grand Paris ? Dans son rapport, le CESER estime que ces territoires représentent une ressource précieuse à préserver et à valoriser. Il préconise de conforter les activités agricoles et industrielles et de développer les secteurs du service, de la filière bois, du tourisme et des loisirs. Il suggère aussi de mettre en place des coopérations avec les autres régions du Bassin Parisien. Sera-t-il entendu ? (pour en savoir plus : www.ceser-iledefrance.fr)

Francis Dazin
Président de la SDM

Mai 2011

La vie de l'Association

Rencontres avec les élus

La SDM était présente lors des séances du Conseil Municipal du 10 décembre 2010, 18 février, 8 avril et 28 avril 2011 qui ont abordé entre autres des dossiers liés à l'environnement comme l'allée des Tilleuls, le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le projet de Voie Verte et le trafic sur la RD191.



Courriers



La SDM a reçu deux courriers en provenance du Conseil Général des Yvelines :

- le premier, envoyé par Monsieur Tetart, Vice-Président, pour répondre à notre demande d'information sur les conditions de circulation sur la RD191 aux Mesnuls (voir article en page 4),
- le deuxième, envoyé par Monsieur Planchenault, Vice-Président, pour nous réaffirmer son opposition au projet de liaison routière Mantes – Saint Quentin en Yvelines (voir article page 4).

Opération « StopPub »

A l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets, la SDM a fait réaliser, en collaboration avec le collectif JADE qui regroupe une dizaine d'associations de défense de l'environnement, l'autocollant « StopPub » ci-contre que les adhérents peuvent coller sur leur boîte aux lettres. En effet, les 40 kg de papier annuels déposés dans votre boîte aux lettres ont nécessité eau, énergie et matières premières pour leur fabrication et ils augmentent le volume de nos ordures ménagères (pour en savoir plus : www.sdm-lesmesnuls.com, rubrique « Environnement »).



STOP PUB

NON à la publicité et aux journaux d'annonces
OUI à l'info des collectivités et associations

Réunion d'information



La SDM a organisé le 3 décembre 2010 à l'attention des riverains de la Grande Rue une réunion d'information concernant le trafic sur la RD191. Cette réunion a permis de présenter une étude de l'existant et de proposer un certain nombre d'améliorations. Les riverains ont fait le constat que les limitations de vitesse à 45 km/h et 30 km/h ne sont pas respectées lors de la traversée des Mesnuls et que de nombreux véhicules dont des Transports Internationaux Routiers passent par Les Mesnuls pour éviter les grands axes et réaliser un gain de temps et de distance. Les riverains ont fait les propositions suivantes :

- supprimer le plateau surélevé inefficace et nuisant,
- obliger les poids lourds à utiliser les grands axes que sont les RN10 et RN12 voire la RN154 et l'A28 à l'ouest,
- faire respecter la limitation de vitesse dans la traversée des Mesnuls sans créer de nuisances autres,
- étendre la zone 30 km/h d'un bout à l'autre du village des Mesnuls pour améliorer la protection des personnes et des biens.

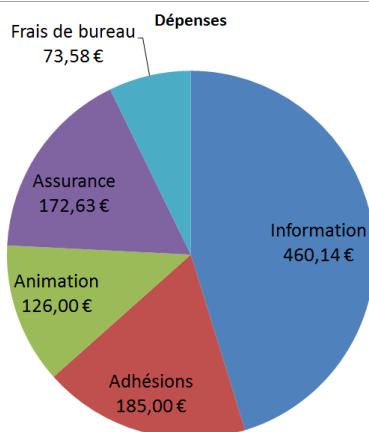
La présentation est disponible sur le site de la SDM : www.sdm-lesmesnuls.com, rubrique « Dossiers » et a été envoyée à la Mairie.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SDM s'est tenue le samedi 26 mars 2011 à la Maison du Jardinier. Les résultats financiers de l'année 2010 sont présentés ci-après : les recettes, d'un montant de 1163,00 €, proviennent exclusivement des adhérents puisque depuis 2007, la SDM ne sollicite plus de subvention auprès de la Mairie ; les dépenses, d'un

montant de 1017,35 € sont détaillées ci-dessous :

- Information : il s'agit essentiellement des bulletins et des flash-info de l'association distribués à l'ensemble des Mesnulois,
- Adhésions : la SDM est adhérente des associations de défense du Patrimoine et de l'Environnement APSAD, JADE et IDFE,
- Animation : ce poste prend en compte l'organisation de l'Assemblée Générale, du Forum des Associations, de la soirée JADE et de la réunion d'information « Energie & Habitat ».



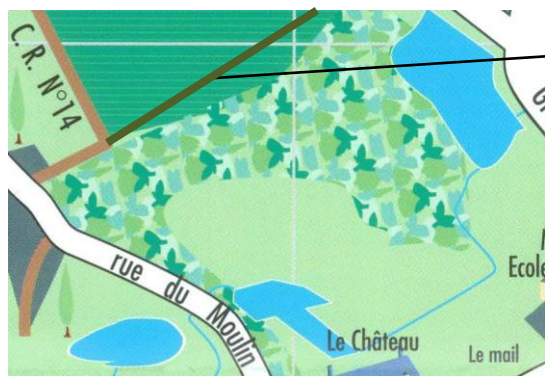
L'Assemblée Générale a été précédée d'une projection à l'attention de nouveaux Mesnulois de la vidéo-découverte réalisée par la SDM sur le village.

Pour contacter la SDM : boîte aux lettres des Associations près de la Mairie ou site de l'association : www.sdm-lesmesnuls.com

Notre Patrimoine

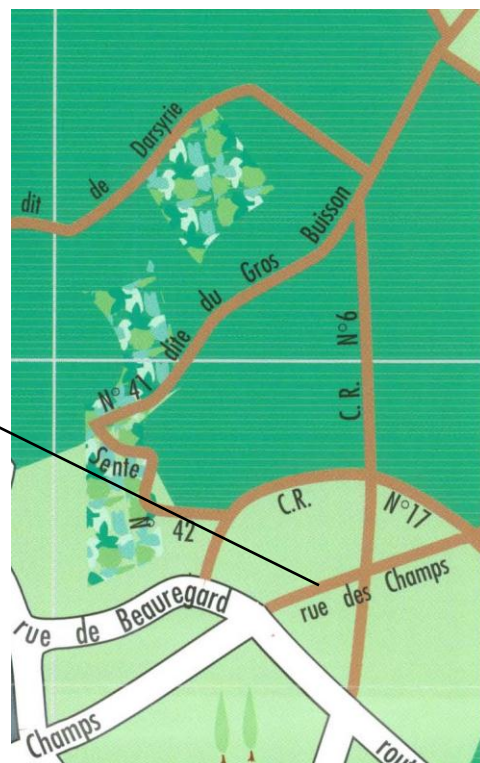
Les chemins et les sentes

Les chemins et les sentes font partis du patrimoine de la commune. La SDM a commencé leur inventaire dont nous vous présentons ci-dessous quelques extraits. N'oubliez pas en vous promenant de respecter la tranquillité des riverains.

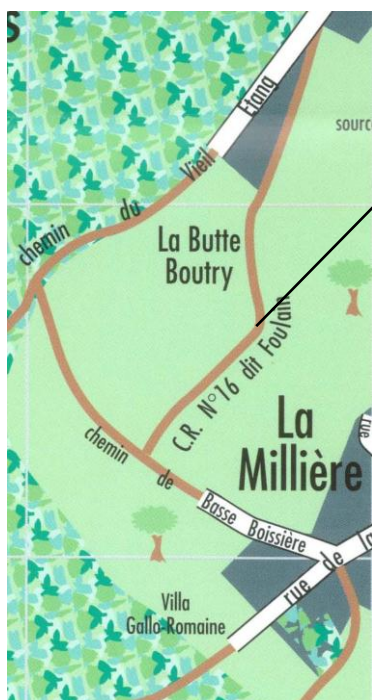


La sente des Petits Prés permet de rejoindre la retenue d'eau à partir de la rue du Moulin, entre les champs et le parc du château.

Le chemin Perdu, en partant de la rue de Beauregard, permet de rejoindre Bazoches (maison Jean Monnet, maison Louis Carré) à travers la plaine.

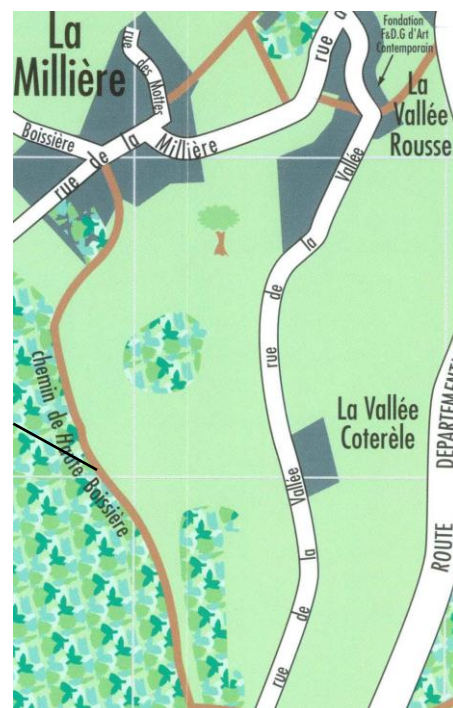


Le chemin des Chartreux permet de traverser le village d'est en ouest entre la rue au Bouet et la rue Neuve. Il se prolonge par la sente des Plateaux qui rejoint la RD191.



Le chemin Foulain, entre le chemin de Basse Boissière et le chemin du Vieil Etang, permet d'observer pratiquement toute l'année des cervidés.

Le chemin de Haute Boissière, entre la rue de la Millière et la rue de la Vallée, offre de magnifiques vues sur la Vallée Coterèle et la Vallée Rousse.



Notre Environnement

Tout-Petits – Maison d’Accueil Spécialisé

La SDM, qui suit ce dossier depuis le début, n’est pas opposée à ce projet mais, au vu du dossier consultable en mairie, a transmis à Monsieur le Maire les remarques suivantes :

- Absence de documents relatifs aux aspects thermiques d’un projet dont la Surface Hors Œuvre Net (SHON) est d’environ 2 000 m² : une étude approfondie sur l’isolation des bâtiments et l’utilisation d’énergies renouvelables serait souhaitable,
- Aucune précision sur la capacité de rétention du bassin de rétention actuellement existant, et son fonctionnement ; ce bassin devant être capable, à l’issue des travaux, de retenir les eaux de ruissellement des nouvelles surfaces imperméabilisées (route d’accès, parking, cheminements internes au centre, etc...) et les eaux captées par les gouttières de toitures supplémentaires,
- Utilisation d’une partie du domaine public (chemin des Chartreux) pour l’accès au nouveau parking de 47 places à priori surdimensionné par rapport à la capacité du parking actuel.

Ces remarques étaient suivies d’une dizaine de propositions pour la mise en œuvre du projet.

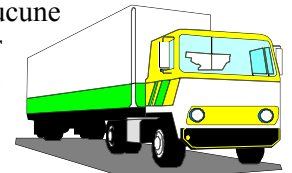
Allée des Tilleuls



Suite à l’abattage d’une quinzaine d’arbres, la SDM a contacté l’Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) pour connaître les résultats de l’examen visuel réalisé sur les arbres abattus : aucune espèce menacée d’insecte saproxylique n’a été trouvée. Ces insectes dépendent pendant une partie de leur cycle de vie du bois mort ou mourant, de champignons arboricoles ou de la présence d’autres organismes se nourrissant du bois mort. Les espèces saproxyliques appartiennent à l’une des communautés d’invertébrés les plus menacées à l’échelle européenne : Ermite ou Pique-prune, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Scintillante rutilante. La SDM s’est procurée auprès du Centre Suisse de Cartographie de la Faune une brochure relative à la gestion des vieux arbres et au maintien des coléoptères saproxyliques en zone urbaine et périurbaine. Cette brochure a été transmise au responsable de la commission Environnement de la commune (pour en savoir plus : www.insectes.org).

Trafic sur la RD191

Suite à la demande de la SDM, la Direction Générale des Service du Département a précisé qu’aucune contrainte particulière ne peut être imposée par le Département à la commune des Mesnuls pour y réglementer la circulation. Cependant, l’interdiction de circulation pour certains véhicules nécessite la mise en place d’un itinéraire de déviation leur permettant de contourner la zone de restriction. Cet itinéraire doit recevoir l’avis favorable de l’ensemble des gestionnaires de voiries et des maires concernés par cette déviation. C’est la solution retenue par les communes suivantes pour interdire la circulation des véhicules de plus de 7,5 T :



- Beynes et Mareil-sur-Mauldre par la RD119 et la RD307
- Clairefontaine, Sonchamp et Saint Arnoult par la RN10 et les autoroutes A10 et A11.

Tous ces éléments ont été transmis au Groupe de Travail sur la sécurité routière mis en place au sein du Conseil Municipal, la SDM suggérant d’utiliser la RN10, la RN12 et l’A12 comme itinéraire de déviation pour les poids lourds (pour en savoir plus : www.sdm-lesmesnuls.com, rubrique « Dossiers »)

Projet de Voie Verte

L’étude de faisabilité réalisée pour le compte des communes concernées a identifié un certain nombre de « points durs » dont la traversée de la RD191 au niveau du chemin des Fontenelles. Avec plus de 4800 véhicules par jour en 2006 et des vitesses de circulation élevées, cette traversée constitue un danger important pour les usagers de la Voie Verte, en particulier pour les enfants ou les adolescents (accès aux collèges de Montfort l’Amaury). Pour sécuriser la traversée de la RD191, l’étude propose la réalisation d’un ilot central ou d’un carrefour giratoire. Quelle que soit la solution retenue, elle permettra de plus une réduction des vitesses des véhicules circulant sur la RD191 (pour en savoir plus : www.sdm-lesmesnuls.com, rubrique « Dossiers »).

Parc Naturel Régional (PNR)

L’ensemble des communes comprises dans le périmètre d’étude du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ont délibéré pour ou contre leur entrée dans le futur parc. Toutes les communes du pays montfortois concernées (dont les Mesnuls) ont voté pour leur entrée dans le PNR (pour en savoir plus : www.sdm-lesmesnuls.com, rubrique « Dossiers »).

Projet de liaison routière Mantes – Saint Quentin en Yvelines

Le Conseil Général des Yvelines a transmis aux communes le programme pluriannuel de l’EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines), c’est-à-dire l’agence foncière départementale chargée de mettre en œuvre la politique foncière du département. On constate que l’acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de la liaison routière Mantes - Saint Quentin en Yvelines figure parmi les intentions du département. Le projet n’est donc pas abandonné comme certains le laisseraient croire (pour en savoir plus : www.jade-asso.fr).